L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 11 FEVRIER 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

F. LAUDUMIEY & CO., imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles antiques, pianos, desks, comptoirs, vitrines, les contenus de résidences 40 rue Royale. 17 oct—1y

A VENDRE.

A VENDRE—Livres Espagnols et Français, neufs et d'occasion—Ilustracion Española, agencia de "Las Novedades."—24 Passage de la Bourse, encoignure Douane. 7 fév—1m

DEMANDES.

ON demande une cuisinière parlant le français. Bons gages. S'adresser à Shulzens et Smith, 49 et 51 Passage de la Bourse. 11 fév—1 sem

ON demande—Un bon pâtissier, chez Domecq, 165 Canal. 9 fév—3f

DEMANDE—Deux apprentis de 12 à 18 ans chez Mangin, No 73 Ste-Anne. 7 fév—8t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,991—Division D—Attendu que Mme Bridget McNamara a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stephen McNamara, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 fév—11 16 20

Succession de H. T. Vennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B—Attendu que George H. Vennard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu H. T. Vennard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

11 fév—11 16 20

Succession de Catherine Leithman veuve de John A. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,896—Division B—Attendu que Conrad Leithman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Leithman, veuve de John A. Huber, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 fév—4 9 13

Successions de Rice et Glenn (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,955—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John S. Whitaker, exécuteur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour:

E. A. LUMINAIS, Greffier.

5 fév—5 10 14

Succession de Paul Bayma ou Bajma.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,974—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Bayma ou Bajma, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 fév—10 14 19

Succession de Jos. Edw. Vignie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,954—Division D.—Attendu que Marie Annie Vignie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jos. Edw. Vignie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 fév—6 11 14

Succession de Timothy McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,904—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Timothy McCarthy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Frederick Good.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,830—Division B—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dat. f dans la succession de feu Frederick Good décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Constant Zabé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 34,722—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Léonie Babey, veuve de Constant Zabé, tutrice naturelle, et comme telle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

Succession de Jean Cazalé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,888—Division E—Attendu que Mme Maria Farau, veuve de Jean Cazalé, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Cazalé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 fév—2 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 34,733—Division A—Henry E. Gautreaux vs ses créanciers—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire, Henry E. Gautreaux, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est par le présent ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le 20me jour de février 1892, à 11 heures A. M., de sorte que les biens du dit insolvable soient rendus, déposant devant eux l'état de ses affaires; qu'un syndic soit nommé; que la décharge de dette demandée par l'insolvable soit votée, que les dits créanciers déterminent quelle disposition sera faite des actifs ci dessus rendus, consistant entièrement de propriétés mobilières; et si vendu à l'encan, que le même vote sur quels termes et conditions et sujet à quelles provisions, pareille vente sera faite; et de sorte que pareilles autres matières soient considérées justes et nécessaires; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues. Et il est de plus ordonné que F. B. Thomas, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

14 janv—3f au 20fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.—Carlos Maduell vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Carlos Maduell, insolvable soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, en son bureau, No 35 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI 16me jour de février 1892, dans le but de considérer et de déterminer et pour fixer le jour, les termes et les conditions de la vente des propriétés foncières vendues dans cette affaire et pour voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1892.

[Signé] M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 janv—6f au 16 fév

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE., 12 Décembre 1891.

AVIS est ici donné que j'ai été nommé par la Cour Civile de District Division E, paroisse d'Orléans, curateur des biens de THOS. W. BOTHICK, interdit.

Tout ce qui est dû à ce dernier me doit être payé, de même que toutes réclamations contre lui devront approuvées doivent m'être présentées pour être payées.

On me trouvera au No 110 de la rue Gravier, au premier étage, tous les jours, de 9 heures à 11 A. M. et de 3 à 5 P. M.

16 déc—1y CHAS. W. DROWN.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieurs à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité, prolongée à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour la stabilité de l'accord. Ces pianos ont véritablement un volume et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations à des prix modérés.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 10 FEVRIER—CLASSE No 134

Tirage de 4 heures P. M.

3	26	35	4	7	16	11	57	37	13	59	68	19	1[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et tout naturellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 10 février 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.

DAN. A. WILSON.

Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 MARS 1892.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urn

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ASSURANCES.

Conformément aux exigences de la Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1891:

Primes d'incendie	$189,280 36	
Primes de rivières	2,194 44	—$191,474 80
Primes acquises réservées de 1890		53,326 59
Total des primes		$244,801 39
A ajouter—Intérêt, loyers et sauvetage		$19,718 54
Revenu		$264,519 93
A déduire—Pertes de 1890, payées en 1891	$4,073 48	
Pertes de 1891	90,267 46	
Pertes payées	$94,340 94	
Pertes ajustées et non ajustées	$13,877 10	
Pertes totales	$108,218 04	
Primes remises, commissions, salaires, taxes, dépenses générales, Board of Underwriters, frais judiciaires, réassurances, Corps de Sauvetage Babcock	96,756 73	—204,974 77
Bénéfice net		$59,545 16
A déduire—Primes non acquises. Réserve pour 1891		61 024 96
Déficit		$1,479 80

La Compagnie a l'actif suivant aux prix du marché:

Argent dans les banques	$31,849 57
Primes en cours de collection	17,667 82
Primes entre les mains d'agents et en cours de transmission	10,223 16
1 bon du Washington Artillery	400 00
13 bons [Waterman extended]	13,650 00
3 bons certificats consolidés	3,015 00
9 bons certificats ordinaires	9,000 00
16 bons de chemins de fer [extended]	16,960 00
55 bons consolidés [Crossman extended]	58,300 00
674 bons à prime de $20 chacun	21,298 40
1 bon St. Bernard Steam Fire Company	80 00
52 consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane	37,400 00
200 actions de l'Association du Cimetière de la Métairie	18,000 00
200 actions de la New Orleans Gaslight Company	19,400 00
1 action du New Orleans Cotton Exchange	200 00
Billets hypothécaires, garantis par première hypothèque sur propriétés foncières de la ville	23,853 15
Prêts sur demande, garantis par titres vaïables	2,475 00
Billet à recevoir en règlement de primes	3,449 89
Propriété foncière à la Nile-Orléans, Pensacola, Etat de la Floride	45,001 00
Meubles de bureau, installations et coffre-forts	1,000 00
Warrants d'Etat	37 77
Dépôt à la N. O. Gas Light Company	5 00
Débiteurs divers	2,667 66
Prêts sur billets garantis par sécurités	8,000 00
	$343 933 42

PASSIF

Fonds capital	$265,000 00
Primes non acquises	61,024 96
Dû pour réassurances	504 65
Pertes ajustées et non ajustées	13,877 10
Réclamations repoussées et en Cour	3,907 45
Dividende déclaré en juillet 1891 ...$7,950 00; Moins montant payé 6,850 94	
Dividendes non réclamés	1,099 06
	$345,413 22

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYÈS, Président.

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 20e jour de janvier 1892.

JAMES FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial nommé par le Bureau des Directeurs de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de la dite compagnie selon leur valeur actuelle sur le marché, déclarons qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, telle que spécifiée ci-dessus, est vraie et correcte.

H. LAROUSSINI,
JULES ANDRIEU,
GUSTAVE PITOT.

E. J. BOBET, Vice Président.

DIRECTEURS.

Edw. J. Bobet, Jules Andrieu, H. Gally, J. W. Hincks, Hypolite Laroussini, Henry Denis, Jules Tuyes, E. J. Demarest, J. P. N. Baquié, Gus Pitot, L. Soards, H. L. Taylor.

21 janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues: Sur risques d'incendie	$518,578 30	
Sur risques de rivières	16 385 97	
Sur risques de mer	8,243 65	
		$543,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890		133,231 10
Total des primes		$676,439 02
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		22,782 68
Revenu total		$699,221 70
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$227 650 36	
Sur risques de rivières	5 614 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239,912 52	
Primes remboursées et cancellations	67,027 97	
Commissions	81,555 60	
Réassurances	47,130 73	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions frais judiciaires, etc	49,344 87	
Total des débours		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Desquels—Réservé pour risques non expirés		$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44 859 55
Profits et pertes		12,830 96
		$196,256 10

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir: En banques	$101,444 38	
Au bureau	3,615 10	—$105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crossman		105,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans, y compris les numéros tirés		192,090 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		29,250 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		25,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		18,895 00
Une action du capital du N. O. Board of Trade		20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Primes en cours de perception		65,791 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	840 00
Réservé pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	830 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUCROS, notaire. 188 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nile-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.

20 janv—1m

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leeds & Company vs Peter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,287—En vertu d'un plurius writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot Cinq, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Tchoupitoulas, Erato et South Peters, ayant vingt-sept pieds de face à la rue Thalie, sur cinquante-deux (52) pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant en arrière des lots Un et Deux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 fév—10 17 24—mars 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.

Jacob Von Hoven vs Elizabeth Von Hoven, femme d'Albert Barlow et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,375.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Albert Barlow, institué héritier de sa femme décédée, Elizabeth Von Hoven, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, et spécialement tous les droits d'alluvion ou accrétions de batture, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et le fleuve Mississippi, lequel est désigné comme l'îlet "C" sur le plan original de Rickerville, et comprend la moitié du dit îlet la plus près de l'avenue Peters. La dite portion de terre mesure à peu près deux cent soixante-quatre pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Front se joint alors et s'étend en profondeur au fleuve Mississippi où il a également une façade de deux cent soixante quatre pieds neuf pouces une ligne et ayant une profondeur et façade le long de l'Avenue Peters à la marque des hautes eaux du fleuve Mississippi et à peu près de cent quatre-vingt-cinq pieds et à peu près de quatre cent soixante dix pieds à la ligne des basses eaux du fleuve.

2° Tout ce certain morceau ou portion de terre avec les améliorations et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui lui appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Sixième District de la Nile-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, et les rues Léontine, Tchoupitoulas et Front, lequel est désigné comme l'îlet numéro deux sur le plan original de Rickerville, la dite portion de terre comprend la moitié du dit îlet le plus près de l'avenue Peters et mesure deux cent cinquante pieds un pouce de face à la rue Tchoupitoulas, deux cent soixante-deux pieds sept pouces à la rue Front, deux cent quatre vingt-neuf pieds sept pouces cinq lignes de profondeur et façade à la rue Peters, s'étendant de la rue Tchoupitoulas à la rue Front, et une même profondeur sur la ligne la plus près de la rue Léontine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 jan—25—fév—1 8 15 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick Lang vs. Mme Eva Buttner, femme de E. L. Buttner, et E. L. Buttner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,599—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1892, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans la partie nommée Faubourg St-Joseph, dans l'îlet borné par les rues Constance (anciennement Live Oak), Amelia, Magazine et Peniston, et désignés comme lots Nos onze et douze de l'îlet No neuf sur un plan du dit Faubourg St-Joseph, déposé pour références en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, savoir:

Le lot No onze forme le coin des rues Constance (anciennement Live Oak) et Peniston et mesure trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Peniston. Le lot No douze mesure trente-deux pieds dix pouces de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent quinze pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 jan—26 fév 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Marie Gemilia Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,340.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 février 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion de terre ou morceau de terrain, situé dans le premier district de cette ville carré compris entre les rues Julia, Cypress, Howard et Liberté, et ayant les dimensions suivantes, savoir: cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté, cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face à la rue Cypress, cent soixante-dix-neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-trois pieds quatre pouces plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, laquelle propriété était alors établie comme Fabrique de Glace, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, et attachées à la dite propriété.

2° Un certain terrain, situé dans le Second District, carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, maintenant Decatur, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville; lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade rue de Chartres, sur une profondeur de soixante quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, et aussi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144, montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876; et la somme additionnelle de $2,132, le montant des contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur les contributions de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur dix autres contributions de $208 chacune, parvenant à maturité le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890, inclusivement, chaque contribution portant huit pour cent d'intérêt par an à partir de l'appel et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due, mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de $7,280 00, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille cent quarante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions, avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1876 et en plus la somme de deux mille cent trente-deux dollars, montant de contribution sur 104 actions du dit stock maintenant dû avec intérêt à 8 pour cent par an à l'appel ou contribution de 1877 de $52 à partir du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur les autres appels annuels ou contributions de $208 chacun, qui deviennent dus le 1er décembre de chaque année à partir de 1881 à 1890 inclusivement, les appels portant le dit 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de leur maturité, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué, des dites 104 actions qui n'est encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille deux cent quatre-vingt dollars ($7,280), et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses lois; et le reste, s'il en est du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

11 janv—11 18 25—fév 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée Avenue St-Charles, entre Pin et Lowerline (la rue derrière étant la rue Washington, maintenant Hampson) formant l'encoignure de l'Avenue St-Charles et de la rue Pin.

Mme P. L. Stone vs Succession de H. L. A. Eyrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 34,814.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de la Nile-Orléans, dans l'îlet No soixante douze, borné par l'avenue St-Charles, les rues Pin, Washington (maintenant Hampson) et Lower Line, et mesurant soixante pieds de quatre pouces de face à l'avenue St-Charles, sur deux cent treize pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue Pin. La dite portion de terre formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Pin.

Etant la même propriété acquise par feu H. L. A. Eyrich du Mutual Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le 15 décembre 1886. Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations dans le livre 127, folio 210.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

5 fév—5 15 22 29 mars 7 12

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence-Cottage Agréable, No 180 rue Franklin, près Poydras.

Succession de Hugh et Winifred Campbell.

No 32,584—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 19 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 février 1892, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage simple No 180 rue Sud Franklin, entre les rues Poydras et Lafayette (dans l'îlet autrement borné par la rue Howard, Premier District de cette ville) bâti retiré de la banquette et ayant galerie sur le devant et 6 chambres, auvent, 2 citernes, cour pavée, etc.

Le lot est désigné par le No 3 d'après un plan fait par C. A. Hedin, le 4 mars 1856, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, et mesure 25 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Sud Franklin, sur 50 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En bon état près du Marché Poydras, cette propriété est toujours louée et est une bonne résidence.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec 7 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1892 et déposera 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Kerr, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 fév—10 11 12 13 20 27—5 12 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Avantageux

—DANS DE—

Magnifiques Magasins et Résidences solidement construits, Nos 852, 858 et 858 1/2 rue Magazine,

Près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Wm. Welsh.

No 34,493—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° Les deux magnifiques et confortables magasins et résidences en bois à deux étages, Nos 858 et 858 1/2 rue Magazine, ayant chacun magasin avec comptoirs, étagères, salons, salles à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et 5 appartements, à coucher, chambre à bain, galeries au dessus à l'avant et à l'arrière, hydrant, double citernes, cour bien briquetée, hangars, etc., de chaque côté. Le lot est désigné par la lettre "C" ou "D", dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Huitième et Neuvième, dans le quatrième district de cette ville, sur une esquisse par John F. Braun, architecte, datée le 30 mai 1878, annexée à un acte passé pardevant J. Hosmer, notaire et mesure comme suit: Le lot "D" mesure 19 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot "C" mesure 19 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Magazine sur 91 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Les dits lots sont composés d'une partie de la portion de terre désignée par la lettre "C" sur une esquisse dessinée par Edgar Pilié, architecte, en date du 6 octobre 1875, annexée à un acte passé pardevant Jas Fahey le 11 octobre 1875, lequel dit lot C forme une partie des lots 18, 19 et 20 sur un plan de A. Moorhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Hermann ci-devant notaire, ensemble avec l'usage d'une allée en commun, ayant 3 pieds de largeur, sur l'arrière des lots C, D et E et donnant sur la rue Neuvième. Ces beaux magasins sont magnifiquement construits, à un demi-carré du Marché de la rue Neuvième, et très convenables comme emplacements d'affaires, rapportant un revenu régulier de $840 par an.

2° L'élégant magasin et résidence en bois à deux étages, attrayant et bien bâti, No 852 rue Magazine dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus, contenant au rez-de-chaussée ayant une jolie vitrine de magasin, atelier, vestibule, salle à manger, cuisine, hangars et citerne double au dessus, chambre salon, 5 chambres à coucher et chambre à bain au dessus. Arrière-cour et allée de côté substantiellement pavées et magnifique banquette en shillinger. Le lot est désigné par la lettre A, 207 sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant J. F. Coffey, notaire, le 7 août 1873, formé des arrières-parties des lots 18, 19 et 20 sur un plan par L. Moorhausen, daté le 4 mai 1874, déposé en l'étude de L. Hermann, ci-devant notaire, et mesure 21 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur entre les lignes courantes en arrière de toute la ligne de la dite lots Nos 18, 19 et 20 ou de la ligne la plus rapprochée de la rue Constance le lot No 18, une distance de 94 pieds 9 pouces.

Ce magnifique magasin et résidence en est un des plus attrayants, est bâti en dehors des lignes du terrain et est une des plus belles bâtisses dans cette section du passage de la ville. La proximité au marché Neuvième à la rue Magazine, aux églises, lignes de char, rend la propriété excessivement désirable comme établissement pour affaires et comme résidence, en est un placement excellent, rapportant maintenant $420 par an.

Conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, 1 et 2 ans de crédit, payable en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, garantie par hypothèque et privilège du vendeur avec les clauses usuelles. L'acquéreur assumera en outre du prix de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1892 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bass, Jr., notaire, à l'option de l'acquéreur.

23 janv—23 30—fév—6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété centrale et productive.

Nos 170, 172 et 172 1/2 rue N. Rampart, vis-à-vis la Place Congo.

Succession de F. W. Dille.

No 15,154—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, Encanteur—SAMEDI, 20 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 18 janvier 1892 et rendu dans la dite succession—

La propriété en briques centralement située et productive, Nos 170 172 et 172 1/2 rue N. Rampart, entre Ste Anne et Orléans, vis-à-vis la Place Congo, dans l'îlet borné par la rue Burgogne, Deuxième District de cette ville, ayant 6 chambres dans le corps de logis, 4 chambres dans la bâtisse du fond, hangar, cuve, cour pavée et corridor de côté, etc.

Le terrain est désigné par le No 2, sur un plan de J. Communy, le 3 octobre 1842, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, ancien notaire, portent le No 14 du livre des plans. Le dit terrain mesure conformément au plan américain 48 pieds, 7 pouces 2 lignes de façade rue Rampart, la même largeur à l'arrière, sur 87 pieds, 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. En face du square Congo, il est à proximité du centre des affaires et est toujours loué, le loyer dans le moment en est de $264 par an.

Conditions—Un tiers au plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix; 10 pour cent comptant seront requis comme dépôt pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 janv—9 16 23 30—6 13 20 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses doubles à deux étages rémunératives et bien situées. Nos 244 et 244 1-2 rue Melpomène.

En face du Marché Dryades.

Succession de Margaret E. Christensen.

No 32,698—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune.—SAMEDI, 13 février 1892, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 janvier 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Les bâtisses productives doubles en bois à deux étages, Nos 244 et 244 1/2 rue Melpomène entre Dryades et Rampart, dans l'îlet autrement borné par la rue Terpsichore, premier district de cette ville, contenant galeries et hangar de façade, 8 chambres, cuve, cour, etc. Le lot est formé de l'arrière portion du lot No 7 dans l'îlet No 3, d'après plan fait par J. Pilié, voyer, le 21 juillet 1840 et mesurant 63 pieds 11 pouces 2 1/2 lignes de face à la rue Melpomène sur 31 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

La propriété est occupée sur un côté comme buanderie et sur l'autre côté comme salon de barbe sous un bail jusqu'au 1er octobre 1893, à $15 par mois chaque côté (un des locataires ayant le privilège de renouveler pour 2 ans de plus), faisant un revenu total de $360 par an.

La propriété doit être vendue sujette au bail ci-dessus. Un placement plus profitable ne peut être désiré. Sa proximité au marché Dryades et le grand commerce qui se fait là donnent une sécurité et une permanence de valeur qui rarement se présentent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit, en parties égales, représentées par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par hypothèque et liens de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, telles qu'assurance et 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès, et sujet aux deux ci-dessus décrits; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en sus du prix de vente, et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant ————, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 janv—9 16 23 30—6 13fév

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic Provisoire, Souliers et Installations.

A. A. Heisel vs ses Créanciers.

No 34,929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MARDI, 23 février 1892, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté le 5 février 1892 de l'Hon. F. A. Monroe juge de la cour, ci-dessus Division C, dans l'affaire ci-dessus au local No 162 rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Le stock de Souliers, Tiges, Formes Cuir, outils et toutes sortes de machines nécessaires pour fabriquer des souliers, outils, kits ferrure, bail bon vouloir, droit d'occupation, etc.

Conditions—Comptant avant livraison.

7 fév—8 date

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—DE—

Propriétés Foncières

—DANS LE—

DISTRICT DES JARDINS,

COMPRENANT DE

MAGNIFIQUES RESIDENCES EN BRIQUES

—ENTOURÉES DE—

Vastes terrains se prêtant à toutes les fantaisies d'ornementation,

—SITUÉES—

A l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième.

LA PHARMACIE GIRLING AVEC LA RESIDENCE

A l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington,

—AINSI QUE—

Les deux terrains vagues

Rue Prytanée, touchant aux propriétés ci-dessus.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert H. Short.

No 30,816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 novembre 1891, dans la succession de Robert H. Short, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur qui suivent, savoir:

La splendide résidence en briques.

1° La résidence en briques à deux étages, formant l'angle sud-est des rues Prytanée et Quatrième, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Quatrième, Coliseé et Washington. La maison a une apparence très imposante et a été construite avec la plus grande soin. Elle a de larges vestibules, de grands salons, une belle salle à manger, ornée d'élégants trumeaux, de nombreuses chambres à coucher très vastes, avec de hauts plafonds, de larges galeries et balcons, avec tous les agréments d'une résidence de première classe.

Les dépendances comprennent les chambres à domestiques, l'écurie et la remise, etc., etc.

Les terrains autour de la résidence sont gazonnés et forment un magnifique jardin, avec arbres fruitiers, orangers, pruniers, arbres d'ombrage, etc.

Le terrain est désigné par la lettre A sur un plan de E. Pilié, daté du 18 août 1880, d'après quel plan le dit morceau de terre "A" se compose de tous les terrains primitivement désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 18 et de la moitié de terrain No 14. Il part à une distance de 77 pieds 3 pouces et 5 lignes du coin de l'avenue Washington, il mesure 180 pieds 2 pouces et 7 lignes de façade rue Prytanée, sur une profondeur et une façade rue Quatrième de 214 pieds 11 pouces et 2 lignes, une première profondeur, de l'autre côté, de 125 pieds 6 pouces et 4 lignes, de là, s'élargissant à angles droits 77 pieds 3 pouces et 5 lignes par une ligne s'étendant vers l'avenue Washington, de là, une seconde profondeur et façade avenue Washington, de 89 pieds 4 pouces et 2 lignes et une largeur sur la ligne de derrière, de 157 pieds 7 pouces et 4 lignes, d'après le plan exhibé à la vente.

La susdite propriété est louée jusqu'au 1er octobre 1892, au taux de $2,800 par an.

La Pharmacie et maison de résidence.

2° La bâtisse en bois à deux étages formant l'angle nord-est des rues Prytanée et Washington dans le quatrième district et carré que ci-dessus de la propriété ci-dessus, y compris le chemin de fer. Elle est actuellement occupée par M. R. N. Girling, ... pharmacie et résidence et est louée $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1893.

La bâtisse a été érigée il y a quelques années et elle est bien construite et parfaitement adaptée aux objets auxquels elle est actuellement.

Le terrain est désigné par la lettre "B" sur le susdit cert fiat de E. Pilié en date du 18 août 1880, et d'après lequel il forme le coin des rues Prytanée et Washington, mesurant 77 pieds 10 pouces de façade rue Prytanée, sur une profondeur et façade avenue Washington, de 125 pieds, 6 pouces et 4 lignes et se compose de la partie primitive No 1 et de 6 lignes du terrain primitif No 2.

3° Les deux terrains de choix rue Prytanée, entre Quatrième et Washington, dans le Quatrième district et carré que la propriété ci-dessus, y compris le chemin de fer et pour toute profondeur et toute propriété d'une résidence. Il doubles et dans une situation qui est propre à toute construction de résidence, et pour une charmante propriété, une des plus belles de la ville et pour avoir, en outre, le lien des agréments de la vente de ce genre.

Les terrains sont désignés par la lettre "C" sur le certificat de E. Pilié, en date du 18 août 1890, et d'après lequel ils mesurent ensemble 51 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade rue Prytanée sur 125 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et se composent de 2 et de 3 du terrain primitif No 2.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste en un et en deux ans de crédit. Le dit reste sera garanti par hypothèque et lien de vendeur et sera représenté par des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, et avec les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1892, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm Morgan Gurley, notaire.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE PROPRIÉTÉ,

—DANS LA—

Partie inférieure du Quatrième District.

No 291 rue Ste-Marie,

—ENTRE—

Les rues Prytanée et Colisée.

A L'ENCAN.

Succession de Bernard Stehle de Catherine Stehle, sa femme, et Helen Stehle.

No 34,439—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 5 février 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 291 rue St-Mary, entre les rues Prytanée et Colisée, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Mary, Prytanée, Colisée et Felicity Road. La résidence a un corridor, galerie d'arrière quatre chambres, etc., dans la maison principale et quatre chambres dans la bâtisse à deux étages au fond. Elle est dans un voisinage bien auguré à proximité de tous les conforts et accessible à plusieurs lignes de chars.

Le lot est désigné par le No 2 sur une esquisse d'arpentage faite par D. M. Brosnan daté le 28 avril 1887, d'après laquelle le dit lot commence à une distance de 64 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste Marie, 64 pieds 1 pouce de large dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Prytanée, 119 pieds 5 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté vers la rue Colisée, toute mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds de large, faisant face à la rue Prytanée sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes en commun avec le dit lot et aux ... et ...

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans en paiements égaux en billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles incluant honoraires d'avocat en cas de défaut pour la portion du crédit, transfert d'assurance, etc. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1892, et déposera 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Frédérick Zenge Esq., notaire public, et le même jour, à 10 heures A. M. au local, 291 rue St Mary, entre les rues Prytanée et Colisée, il sera vendu—

L'ameublement de maison et effets, le tout d'après un inventaire enregistré à la Cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

7 fév—7, 14, 21, 28—Mars—6, 12

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District,

Sur la rue Indépendance, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Jolis Cottages et autres Bâtisses

B. G. Heischer et al.

—versus—

Hy. Heischer et al.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,545.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encanteurs, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 15 janvier 1892 et signé le 23 janvier 1892, par l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district municipal de cette ville, dans l'îlet No 244, borné par les rues Indépendance, Pauline, Dauphine et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les Nos 2, 3 et 4 et mesurent ensemble 127 pieds de face à la rue Indépendance sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage avec 3 chambres, 2 cabinets, bâtisses dans le fond avec 2 chambres, une grande bâtisse retirée de la rue avec 8 chambres, cuve, lieux d'aisance, et ...

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 jan—23 30—6 13 20 27 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix, Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre les rues Franklin et Liberté.

—ET—

Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 70 rue Girod, entre les rues Tchoupitoulas et Commerce.

A L'ENCAN.

Succession de James E. Welsh.

No 34,541—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet, SAMEDI, 12 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 28 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le cottage double de choix Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Franklin et Liberté. Le cottage est retiré de la rue, a une galerie devant 5 chambres de chaque côté tout en ardoises, etc. Dans un voisinage bien auguré, près de tous ces avantages. Le lot est désigné par le No 14, sur un certain plan dressé par B. F. Nicholls, architecte, daté le 27 février 1852, et déposé au bureau de T. O. Stark, ex notaire public en cette ville. Le dit lot mesure 30 pieds 0 pouces et 3 1/3 de lignes face à la rue Clio sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Le magasin en briques à deux étages No 70 rue Girod, dans le Premier District dans l'îlet borné par les rues Girod, Notre Dame Commerce et Tchoupitoulas, a 8 chambres, etc. Le lot est désigné par le No 14 sur un plan particulier dressé par Jos. Pilié, daté le 1er juin 1846, déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville. Le dit lot mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Girod, 96 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 13, 59 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 15, de l'extrémité de cette ligne courant sur une ligne qui se rétrécit graduellement à la profondeur de 30 pieds 8 pouces, et, au fond, 7 pieds 1 pouce 4 lignes et 20 pieds de large dans le fond.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, et déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Edgar Grima, Esq. notaire public.

7 fév—7 14 21 28 mars 6 12

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

Belle occasion pour ceux qui veulent faire un placement d'argent.

"Ce magnifique emplacement" les deux magasins en briques à trois étages Nos 21 et 23 rue Hôpital près Decatur.

Anciennement occupés par F. Simon comme galerie artistique et photographique, ayant la splendide façade d'environ 60 pieds près du Marché Français, des centres maritimes et des chemins de fer, pouvant avec peu de frais donner de beaux revenus.

—Sans limite—

IL SERA VENDU à l'encan MERCREDI 9 mars 1892 à midi à la Bourse des Encanteurs, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, où le plan est exposé.

Conditions—Un tiers comptant la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas. T. Soniat notaire.

Dépôt de 10 pour cent à la vente.

EUSTIS, PAUL & CURTIS, Encanteurs.

7 fév—27—mars 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Rémunérative de Choix dans le Troisième District.

LE JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 192 et 192 1/2 rue des Français.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Succession de Frederick Gast

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—ALBERT PAUL, Encanteur Bureau, No 159 rue de la Commune—MERCREDI 24 février 1892 à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, pres Commune, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, rendu le 15 janvier et signé le 21 janvier, pour le compte de la succession de Frederick Gast, sera vendu à l'encan, savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français Union, Urquhart et Girod ou Villeré mesurant 30 pieds de face à la rue Français sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage double en bois confortable et bien bâti, connu par les Nos 192 et 192 1/2 rue Français, ayant 5 chambres hangar, etc., à chaque corps de logis, rapportant de beaux revenus et près de toutes les accommodations.

Conditions—La moitié ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 7 pour cent d'intérêt par an garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892 en outre du prix d'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur par devant W. M. Gurley, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

2 jan—23 31 fév 6 13 20 24

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Tout le contenu des cafés bien connus,

NO 152 RUE CANAL,

—ET—

NO 27 RUE CARONDELET.

CONSISTANT EN

Vins, Liqueurs et Installation de Buvette, Meubles,

—ET—

Baux de Propriétés Commerciales de choix.

LUNDI, 15 FEV., A 11 H. A. M.

Dans l'affaire de C. F. CARUTHERS vs SES CREANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 34,449.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs, 58 rue du Camp, LUNDI, le 15 février 1892, à 11 heures A. M., au local Nos 152 rue Canal et 27 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Divis n E, daté et signé le 1er février 1892, les propriétés ci-après décrite, à savoir—

1° Le bail et les sous-baux du No 31 de la rue Carondelet du 1er octobre 1890 au 30 septembre 1893 de Mme E. Rand à C. F. Caruthers, pour buvette, avec le privilège de faire tous changements convenables au locataire, à $216 67 par mois, avec baux à des sous-locataires se montant à $165 par mois jusqu'au premier jour d'octobre 1892, avec privilège de renouvellement. L'acquéreur assumera tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire de Mme Rand, et assumera et paiera le loyer au taux de $216 67 par mois à partir du jour d'adjudication et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire principal contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1893.

2° Les baux des locaux Nos 25 et 27 rue Carondelet de la Morris Building and Land Improvement Association, Limited, à C. F. Caruthers du 1er octobre 1891, au 30 septembre 1892, avec privilège de renouvellement pour un an, pourvu que la bâtisse ne soit pas démolie, à $200 par mois avec des sous-baux se montant à $150 par mois pour le même espace de temps, avec la buvette, cigar-stand et installations des dits lieux, en un seul lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers (l'insolvable) comme locataire du Morris Building and Land Improvement Association limité et assumera et paiera le loyer à raison de $216 67 par mois, à partir du jour de l'adjudication, et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme locataire, envers les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

3° Le bail du local No 152 rue du Canal, de Louis Grunewald à C. F. Caruthers, à $200 par mois, du 1er octobre 1891 au 30 septembre 1892, avec le privilège de renouveler pour un an, pourvu que la propriété ne soit pas vendue, avec un sous-bail montant à $40.00 par mois, avec la buvette, cigar-stand et installations, d'après un inventaire enregistré comme un lot.

L'acquéreur sera sujet à tous les droits de C. F. Caruthers, (l'insolvable) comme locataire de Louis Grunewald, et assumera et paiera le loyer au taux de $216.67 par mois, à partir du jour de l'adjudication, et aura tous les droits de C. F. Caruthers comme propriétaire, contre les sous-locataires jusqu'au 30 septembre 1892.

4° Un assortiment de choix de vins, liqueurs, fonds de marchandises, pendules, statuaires et autres meubles (non compris installations) qui sera vendu au détail—le tout—d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

N. B.—Cette vente commencera LUNDI, 15 février, à 11 heures A. M., au No 152 rue du Canal, et sera continuée chaque jour jusqu'à ce que le fonds soit vendu. Ensuite nous ajournerons au No 27 rue Carondelet, où nous continuerons la vente des vins, liqueurs, etc., dans l'affaire de Caruthers vs ses Créanciers.

4 fév—4 6 7 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu du Crescent Steam Job Printing Office, No 110 rue de Chartres.

Comprenant Machine à Gaz, Presses à Cylindres et Presses à Bras, Coffrefort, Caractères d'Imprimerie, Meubles de Bureau, etc.

Succession d'Ernest Marchand.

No 31,905—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs, 58 rue du Camp.—MERCREDI, 17 février 1892, à 11 heures A. M., au local No 110 rue de Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, daté et signé le 6 février 1892, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une machine à gaz et appareils, courroies et arbres de couche, complète, 1 presse à cylindre "Scranton" 1 presse à cylindre Whitlock, 2 presses à bras, 1 coffre fort, 1 presse à copier, 1 lot de meubles de bureau, 2 grillages en fer et 1 lot de caractères d'imprimerie, le tout d'après inventaire enregistré dans mon bureau. Les effets ci-dessus mentionnés devront être vendus en détail.

Conditions—Comptant.

6 fév—6 7 14 16 17

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent avantageux

—EN—

Propriétés Foncières

Dans les premier, deuxième, troisième et sixième districts,

—ET LA—

Belle maison de résidence à deux étages, à l'angle nord-ouest du chemin du Bayou et de la rue Roman.

A L'ENCAN — A LONGUE ÉCHÉANCE

Succession de Mme Wilhelmine Justus

No 33,881—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé dans la susdite affaire, le 22 janvier 1892, il sera vendu à l'encan, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Deuxième District.

1° La jolie maison de résidence en bois, à deux étages, No 308 Chemin du Bayou, coin Roman dans le Second District, carré d'îlet borné par les rues Bayou Road, Roman, Dolhigny et Hôpital. Le terrain mesure 77 pieds 8 pouces et 8 lignes de façade Chemin du Bayou sur 228 pieds 3 pouces 1 ligne rue Roman, et 222 pieds 7 pouces 8 lignes sur la ligne du côté opposé, à quelle profondeur les dites lignes latérales se réunissent, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, sous-voyer de ville le 6 avril 1855.

La maison est retirée de la rue, elle a des salons doubles, manteaux de cheminées en marbre, 5 chambres à coucher, chambre à bain, lavabos stationnaires, office et cave un splendide range avec bouilloire, poulailler, remise et entrepôt, etc. Sonnettes électriques partout. Le terrain est tracé en jardin et est planté d'orangers, de pruniers et de limoniers. Un délicieux home pour une nombreuse famille, situé dans un voisinage choisi, à proximité de tous les agréments, accessible par trois lignes de chemins de fer.

2° Le cottage en briques à un étage, avec toiture en ardoises, No 306 rue Bourgogne, coin Quartier, dans le deuxième district, carré d'îlet borné par les rues Bourgogne, Quartier, Dauphine et Hôpital. Le terrain est désigné par la lettre "A" sur un plan de E. Pilié, le 12 octobre 1891, et mesure, en pied américain, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade, rue Bourgogne, sur une profondeur de 67 pieds 9 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles. Il y a 5 chambres, etc., on peut l'occuper comme demeure ou comme magasin.

3° La maison en briques à deux étages, No 126 rue du Quartier dans le 2me district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Quartier Hôpital, Bourgogne et Dauphine. Le terrain est désigné par la lettre "B" sur un plan de E. Pilié le 12 octobre 1891 et mesure, pied américain—25 pieds, 1 pouce, 4 lignes de façade rue du Quartier, sur une profondeur entre parallèles, de 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes; le dit terrain commence à une distance de 67 pieds, 9 pouces et 4 lignes du coin des rues Quartier et Bourgogne. Il y a 4 chambres, tout en ardoises, etc.

4° La bâtisse en bois à deux étages, No 101 rue Tremé dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Tremé, Marais Toulouse et St Louis. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de O. De Armas, le 7 août 1887, et mesure environ 15 pieds, 5 pouces de façade rue Tremé, sur environ 80 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles et borné à l'arrière par une allée commune de 4 pieds, 11 pouces de largeur. Il y a 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, la propriété est située près de la Esplanade du Sud, etc.

5° La maison de résidence en bois à deux étages No 36 rue Roman, dans le deuxième district carré d'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Bienville et Douane. Le terrain mesure 22 pieds de façade rue Roman, sur 67 de profondeur, il y a 4 chambres, toiture en ardoises, etc.

Premier District.

6° Le cottage en bois à un étage No 390, rue Melpomène, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Freret, Locust et Terpsichore. Le terrain est désigné par le No 9 d'après un plan de G. T. Dunbar, du 11 avril 1848, et mesure, au pied américain 31 pieds, 7 pouces de façade rue Melpomène, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur, entre parallèles. La bâtisse est à distance de la rue, il y a 4 chambres, etc., près de tous les agréments.

7° Le cottage en bois à un étage, coin des rues Thalie et Freret, dans le carré d'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust. Le terrain est désigné par le No 12 sur un plan de A. Hedin le 18 mai 1855, et mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes rue Thalie sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Il a 4 chambres, est situé près du marché Dryades, etc.

Troisième District.

8° La résidence en briques à deux étages avec mansarde, No 337 rue de Chartres, coin St-Ferdinand dans l'îlet borné par les rues de Chartres Royale Press et Ferdinand. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 31 pieds 5 pouces sur la rue St Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur et de façade à la rue de Chartres. Près du dépôt Queen and Crescent, connu autrefois sous le nom de "Armbruster's Brewery".

9° Le cottage en bois à un étage, No 181 Champs-Elysées, coin Remparts, dans l'îlet borné par les rues des Champs Elysées Remparts St Claude et Marigny. Le terrain est désigné par la lettre "A" sur un plan par E. Pilié en date du 12 octobre 1891, et mesure, au pied américain, 25 pieds 9 pouces sur les Champs Elysées, sur 74 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la partie du lot No 1 et de la petite fraction du lot No 2.

10° Le cottage en bois, à un étage, No 133 Champs-Elysées, coin des Remparts St Claude et Marigny. Le lot est désigné par la lettre B sur une esquisse faite par E. Pilié 12 octobre 1891, et mesure, en pied américain, 25 pieds 5 pouces de face aux Champs Elysées sur une profondeur, sur la ligne regardant la rue des Remparts de 74 pieds 1 pouce et 3 lignes, et de là à angle droit sur la ligne du dit pouce vers la rue St Claude de pieds 7 pouces et de là dernier point, à un angle droit sur une ligne, se dirigeant vers Champs Elysées, de 2 pieds 6 pouces, et de là, à angle droit, sur une ligne se dirigeant vers la rue Marigny, de 4 pieds 6 pouces; de là, à un angle droit, sur une ligne dirigeant vers la rue St Claude, de 6 pieds 3 pouces jusqu'à sa jonction avec la seconde ligne latérale, qui mesure 76 pieds 1 pouce 4 lignes.

Ledit lot est à une distance de 25 pieds 9 pouces du coin des Champs Elysées et de la rue des Remparts, et est composé de la plus grande partie du lot originaire No 2.

Le cottage a cinq chambres, une galerie, un toit en ardoises, etc.

11° Le cottage pour résidence No 497 rue des Remparts, dans l'îlet borné par les rues Remparts St Claude, Champs Elysées et Marigny. Le lot est désigné par E. Pilié, 12 octobre 1891 et mesure, au pied américain, 20 pieds 2 pouces 4 lignes de façade à la rue des Remparts sur une première profondeur du côté de la ligne la plus rapprochée des Champs Elysées de 41 pieds 4 pouces ... et de là ... 5 pouces ... 3 pieds ... et de là ... le fond de 21 pieds 4 pouces 4 lignes. Le dit lot est à une distance de 74 pieds 1 pouce 4 lignes du coin Remparts et Champs Elysées et se compose des portions extrêmes du fond des lots Nos 1 et 2. Le cottage renferme 4 chambres, a un toit en ardoises, etc.

Sixième District.

12° Le grand cottage en briques No 1026 rue Magazine, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Général Taylor et Austerlitz. Le terrain se compose de 2 lots désignés par les Nos 13 et 14, conformément au plan dans le bureau de S. Magner ancien notaire, du 5 avril 1865. Lesdits lots mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Magazine sur 115 pieds 8 pouces de profondeur.

Le bâtiment est en briques, à un étage; il a une galerie sur la façade, 6 chambres, un vestibule au centre et un édifice à deux étages dans le fond contenant 4 chambres. Il est occupé en ce moment par la 4e Cour de Cité. Il est situé dans un voisinage agréable et s'améliorant rapidement, avec une double ligne de cars en face, près du marché et pourvu de tous les agréments possibles.

Il est loué jusqu'au 31 mai 1892.

Conditions de la vente.

Pour la propriété premièrement décrite, au coin du chemin du Bayou et de la rue Roman, un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, au gré de l'acquéreur, et pour tous les autres biens-fonds, une moitié ou plus comptant, la balance à un, au choix de l'acquéreur dans toutes les ventes; la portion payable à échéance, s'il y en a une, sera représentée en billets souscrits par les acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à complet paiement. Les actes de vente contiendront toutes les clauses ordinaires de garantie, telles que 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, la propriété devant en outre être assurée et les polices transférées, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles pour l'année 1892, en sus du montant de l'adjudication, et devront déposer entre les mains de l'encanteur, au moment de l'adjudication 10 pour cent comptant du montant du prix d'achat.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant Frank Zengel, notaire, 49 rue du Camp.

24 janv—24 31—7 14 21 27 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à Carrollton, rue Adams, entre Zimple et Quatrième.

A L'ENCAN.

George Davis vs Sidney Davis & als.

No 33,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 février 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus le 10 décembre 1891 et signé le 10 décembre 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Quatre certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, à Carrollton, dans l'îlet borné par les rues Adams, Burdette, Zimple et Quatrième.

Les dits lots sont désignés par les Nos 4, 5, 6, 7, sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, 30 pieds de face à la rue Adams sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent les deux cottages en bois à un étage, Nos 220 et 222 rue Adams, ayant chaque 4 chambres.

Conditions de la vente—Comptant. Les acquéreurs déposeront dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm Morgan Gurley, Esq. notaire public.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 13

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

L. DERMIGNY,

126 West 25th street, New York.

Dépôt général de journaux français. Même prix qu'en France.

Le Petit Journal, le Petit Parisien, la Lanterne, 1 cent le No; leurs Suppléments illustrés, la Mode Nationale illustrée, 2 cents le No; le Journal illustré, la Vie Populaire, le Petit Journal pour rire, 3 cents le No; le Journal Amusant, 9 cents le No, etc., etc.—Envoi par la poste affranchissement en plus.

Remises aux marchands.

La librairie se charge de procurer à ses clients tous livres ou publications françaises.

9 sept Dim 1y

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Maison DE RESIDENCE,

Cottages et Demeures dans le Quatrième District,

Dans des localités de choix,

Donnant de forts beaux revenus.

VENTE A TERME

A l'encan, à longues échéances.

VENTE EN PARTAGE.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Anne Catherine Wilken Peterson,

vs.

Mlle Marie O'Donnell et Autres.

No 34,709—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR JOHN H. O'CONNOR—Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans la susdite affaire, le 20 janvier 1892, et signé le 25 janvier 1892, seront vendues à l'encan, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Le magasin et maison de résidence à deux étages, No 60 rue Félicité, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Félicité, Chippewa, Ste Marie et Fulton (maintenant St-Thomas). La bâtisse a 6 chambres, galerie devant et est occupée comme magasin et résidence. A l'arrière du terrain est un cottage double désigné par les Nos 17 et 180 rue Chippewa, ayant 3 chambres de chaque côté. Le terrain est désigné par le No 10 sur un plan de H. Moorhausen, en date du 20 mai 1845, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Le terrain mesure 32 pieds de façade rue Félicité sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et faisant face rue Chippewa avec dont il forme le coin, le tout mesure américaine.

2° Le charmant cottage résidence No 385 rue Constance, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Philippe et Première. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie de façade, corridor, salons à arche 7 chambres, chambre à bain, etc. Le terrain est désigné par le No 23 sur un plan du même et d'autres terrains faits par J. A. D'Hémécourt, déposé voyer de la ville, en date du 17 mai 1867, et annexé à un acte pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 27 juin 1867. Le terrain mesure 32 pieds 2 pouces 2 lignes de façade rue Constance, sur 159 pieds 10 pouces et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° Le magasin et résidence No 336 rue Chippewa, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Sora, puro, Fulton et Première. Il y a corridor, galerie de côté, 6 chambres, etc. Le terrain est désigné comme No 10 partie C sur un plan annexé à l'acte pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en date du 7 février 1871 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Sora puro, sur une profondeur de 92 pieds 10 pouces de l'autre côté sépare du terrain marqué D sur le dit plan, et 32 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière et formant le coin des rues Sorapuro et Chippewa (les localités ... les mêmes).

4° Le cottage double Nos 619 et 621 rue Constance, dans le Quatrième District, carré d'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Toledano et Pleasant. Il y a 4 chambres de chaque côté, deux étages à l'arrière, et toiture en ardoises. Sur le terrain au fond, il y a un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté, portant les Nos 105 et 107 rue Toledano. Le terrain est désigné par le No 5 sur un plan de J. A. Guimault, député voyer général en date du 1er décembre 1856 et déposé en l'étude de Horatio Davis, ancien notaire en cette ville. Le terrain mesure 31 pieds, 8 pouces de façade rue Constance, 23 pieds, 11 pouces de la gour à l'arrière, sur 120 pieds de profondeur formant le coin des rues Constance et Toledano.

5° La propriété-cottage No 404 rue Chippewa, dans le Quatrième district, carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Troisième et Quatrième. Le cottage est à distance de la rue, a une galerie devant, corridor, 5 chambres, cuisine et chambre. Le terrain est désigné par le No 16 et mesure 29 pieds, 2 pouces 6 lignes de façade rue Chippewa, 29 pieds, 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 116 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain No 17; et 116 pieds, 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du terrain No 15. Le tout d'après un plan de E. Rousseau, voyer, en date du 5 mars 1852, et déposé en l'étude de E. K. Stringer, ancien notaire en cette ville.

6° Le cottage avec terrain attenant à la propriété ci-dessus décrite dans le carré borné par les rues Chippewa, Fulton ou St Thomas, Troisième et Quatrième. Le terrain est désigné par le No 17 et mesure 28 pieds 2 pouces et 7 lignes de façade rue Chippewa, 28 pieds 2 pouces, 7 lignes de largeur à l'arrière, sur 117 pieds, 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du No 18, et sur 116 pieds 7 pouces 6 lignes sur le côté le divisant du terrain No 16. Le tout d'après le plan susmentionné. Un site de choix pour un cottage double.

7° La rangée de maisons à étage, Nos 374, 376 et 378 rue Annonciation, coin Chippewa, St André et Joséphine. Les terrains sont désignés par les Nos 10 A et 10 B et déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 7 lignes de façade rue Annonciation, sur une profondeur de 159 pieds 6 lignes, entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans un quartier agréable. Les rues où sont les pavées et bien drainées. Les maisons sont toujours louées et ... à plusieurs lignes de chemins de fer, aux marchés, églises, écoles et elles sont toujours habitées.

Conditions de la vente.

Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste garanti par des billets de un et deux ans de crédit portant toutes les clauses usuelles de sécurité avec tous 8 pour cent d'intérêt par an en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles pour cette année 1892, et un dépôt de dix pour cent du prix de l'adjudication comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.

—Et le même jour—

A 10 heures A. M. au local, 404 rue Chippewa, entre Troisième et Quatrième, il sera vendu:

Meubles et effets divers selon un inventaire enregistré à la cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

31 jan—31—fév 7 14 21 28—mars 5

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Terrain de choix sur la rue Première, près la rue Liberté.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Husemann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 13 février 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 19 janvier du mois de mars 1890 Dossier No 29 094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M. Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu—

Quatrième District,

Rue Première.

Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 317, borné par les rues Première, Philippe, Sud Liberté ou Benton et St-David, étant le terrain No 8, et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les billets sauvegardant les intérêts des mineurs (soit 1/10 du tout) portant intérêt de 6 0/0, et l'intérêt des majeurs (soit 9/10 du tout) portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera en sus de son enchère, les taxes de l'année courante 1892 et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire aux frais des acquéreurs.

7 jan—7 10 17 24 31—fév 7 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Résidence Rémunératrice,

NOS 289 ET 291 RUE CONTI,

Près Claiborne.

Dans l'affaire d'Alexander Deck et als. vs. François Charles Deck et als.

No 34,358—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 mars 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement et à un ordre, rendu le 14 janvier 1892, et signé le 21 janvier 1892, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Les deux résidences en bois, à deux étages, désirables et productives, Nos 289 et 291 rue Conti, entre Claiborne et Derbigny, dans l'îlet autrement borné par la rue St-Louis, Deuxième District de cette ville, chacune contenant 4 chambres et cuisine, en outre une maison détachée à une chambre, hangar, citerne et grande cour. Les lots sont désignés par les Nos 23 et 24 sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 1er mai 1840, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Conti sur 106 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Situés dans un district très populeux, à proximité du centre des affaires, les propriétés rapportent environ $30 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à 1 ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1892, au-dessus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 5

L'Abeille de la

NOUVELLE

JEUDI, 11 FEV

COMPAGNIE

WHITNEY NA

LE FRANCO

FEUIL

CHAINE